



COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE



COMMISSION

Département des Infrastructures et du Développement Durable

Direction du Développement industriel, des Mines et du Tourisme

Think Tank #4 de l'ATIBT

Situation actuelle du projet d'interdiction d'exportation des grumes et programme de mesures d'accompagnement

Plan de la présentation

- Enormes potentialités sous valorisées
- Faible participation à l'économie mondiale
- Déficits commerciaux chroniques des échanges des produits de bois
- Nécessité de valorisation par l'industrialisation
- Textes de mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo
- Appui de l'ATIBT



Un potentiel sous valorisé

Superficie totale occupée par les forêts tropicales du Bassin du Congo 300 millions ha.

- Superficie en production 51 millions ha
- Superficie non affectée à la production 50 millions ha
- Superficie de forêt dense et humide 170 millions
- Superficie en conservation 18 millions ha



Faible participation à l'économie mondiale

1% de la production mondiale de bois en grumes

5% des productions mondiales en grumes de bois tropicaux

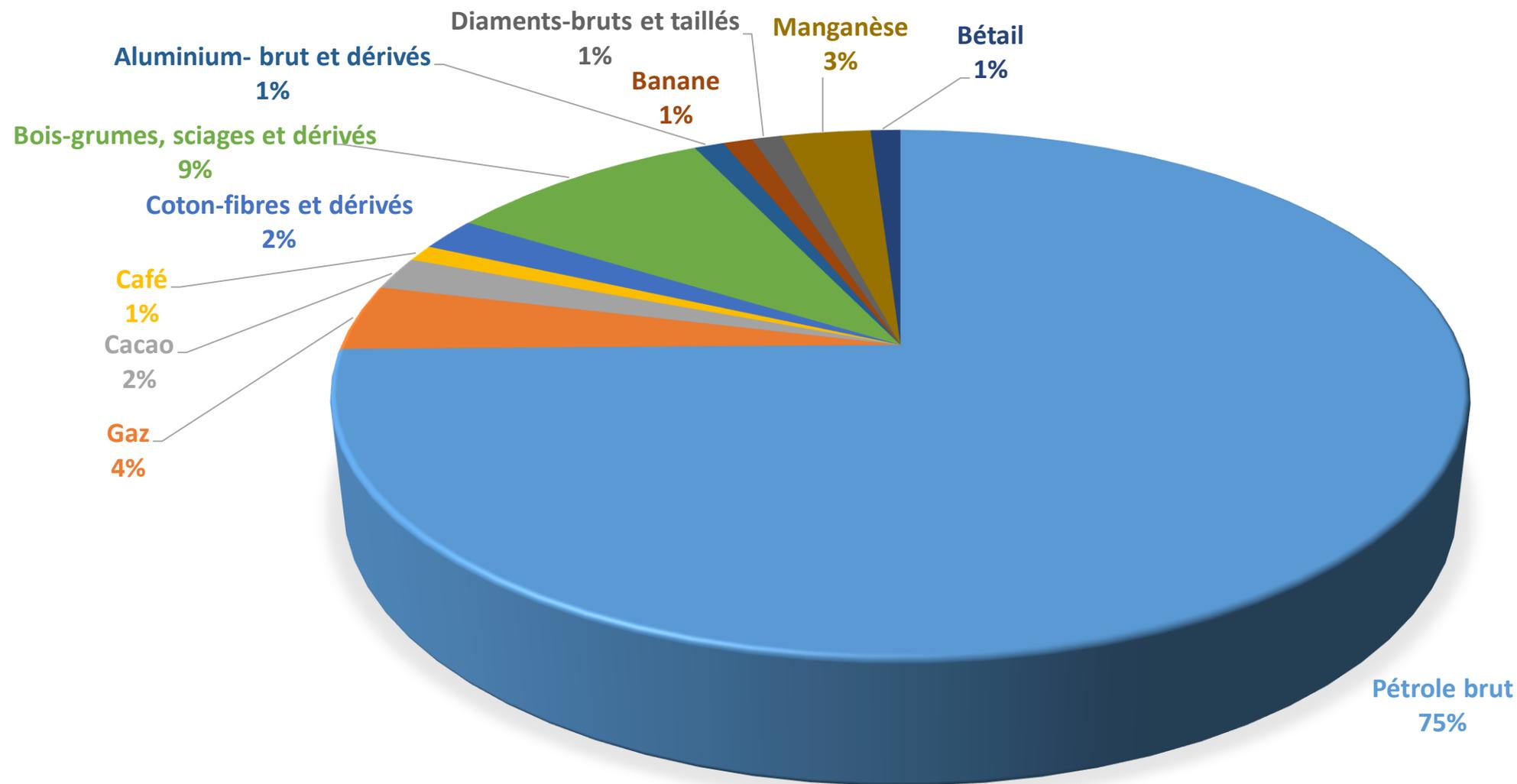
6% des productions mondiales en sciages de bois tropicaux

7% des productions mondiales en placages

1% des productions mondiales en contreplaqués de bois tropicaux

Pas de 2^{ème} et 3^{ème} transformation

Contributions des principales matières premières aux recettes d'exportation (moyennes annuelles de 1987-2020)





Déficits commerciaux chroniques des échanges des produits de bois

**PRODUITS PRIMAIRES : BOIS (RONDINS), SCIÉ, CONTREPLAQUÉ ET PLACAGES (2010-2019) :
EXCÈDENT 21,54 MILLIARDS DE DOLLARS**

Pays exportateurs nets

**Cameroun et Gabon exportateurs nets de
387,12 millions de dollars.**

**les six pays, le bois rond industriel et le bois
scié avec valeur totale de 9,87 milliards de
dollars et 9,36 milliards de dollars
respectivement**

Pays importateurs nets

RCA, Congo, RDC et Guinée Equatoriale
importateurs nets de contreplaqué 35,73
millions de dollars



Déficits commerciaux chroniques des échanges des produits de bois (suite)

**PRODUITS SECONDAIRES : MEUBLES EN BOIS, BOISERIES DE CONSTRUCTION OU BOIS DE CONSTRUCTION, MOULURES
ET PRODUITS À BASE DE CANNE ET DE BAMBOU : DÉFICIT COMMERCIAL DE PLUS DE 1,15 MILLIARD DE DOLLARS
(2010-2019)**

Pays exportateurs nets

Pays importateurs nets

Guinée Equatoriale (326 millions de dollars) sur les quatre produits

Sur trois produits

Congo (266 millions de dollars),

RDC (236 millions de dollars),

Cameroun (159 millions de dollars)

Gabon (154 millions de dollars) et

RCA (6,85 millions de dollars)



Déficits commerciaux chroniques des échanges des produits de bois

(fin)

PRODUITS TERTIAIRES: IMPRESSION ET DE PAPIERS D'ÉCRITURE, PAPIERS D'EMBALLAGE, PAPIERS MÉNAGERS ET SANITAIRES, PAPIERS JOURNAUX, CARTON ET MATÉRIAUX DE CAISSE : DÉFICIT COMMERCIAL 797,68 MILLIONS DE DOLLARS, SOIT UN DÉFICIT COMMERCIAL ANNUEL MOYEN D'ENVIRON 80 DOLLARS MILLION (2010-2019)

Pays exportateurs nets

Pays importateurs nets

Cameroun 490,6 millions de dollars,
RDC 124,6 millions de dollars,
Congo 89,8 millions de dollars,
Gabon 74,4 millions de dollars,
Guinée Equatoriale 15,6 millions de dollars
RCA 2,5 millions de dollars.

En ce qui concerne les produits,

papiers d'impression et d'écriture 396,4 millions de dollars

matériaux et documents de caisse à 181,1 millions de dollars,

papiers ménagers/sanitaires 77,2 millions de dollars

papiers d'emballage 50,5 \$ millions de dollars

carton 50,3 millions de dollars

papier journal 42,2 millions de dollars



MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INDUSTRIALISATION DURABLE DE LA FILIÈRE BOIS DANS LE BASSIN DU CONGO



- Décision portant création du Comité Régional d'Industrialisation durable de la Filière Bois dans le Bassin du Congo (CRIB)
- Décision portant interdiction d'exporter le bois tropical sous forme de grume par tous les pays du Bassin du Congo au 1^{er} janvier 2022;
- Décision portant création des zones économiques spéciales pour l'installation des industries de première, deuxième et troisième transformations du bois ;
- Règlement portant développement des plantations forestières ;
- Règlement portant fonctionnement, attributions et organisation du CRIB ;
- Règlement portant désignation de l'Ecole Supérieure Internationale de l'Agriculture et des Métiers du Bois, comme Institut Universitaire de formation pour les Métiers du Bois dans le cadre du CRIB.

Ces textes, validés par les Ministres sectoriels du CRIB le 18 septembre 2020, ont été adoptés le 27 janvier 2021 par le Conseil des Ministres de l'UEAC.

Après que ces textes aient été adoptés, la Commission de la CEMAC a organisé le 28 juillet 2021 une réunion des Ministres pour le financement de cette stratégie d'Industrialisation durable de la Filière Bois dans le Bassin du Congo. Il a été décidé de reporter la date d'entrée en vigueur d'interdiction d'exporter le bois tropical sous forme de grume par tous les pays du Bassin du Congo du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023.



CONCERTATION REGIONALE ENTRE LA COMMISSION DE LA CEMAC ET L'ASSOCIATION TECHNIQUE INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX SUR LES REFORMES PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INDUSTRIALISATION DURABLE DE LA FILIÈRE BOIS DANS LE BASSIN DU CONGO
(25 au 29 octobre 2021)

- L'ATIBT a présenté un document décrivant le processus d'élargissement du programme régional actuel de développement des systèmes de certification PAFC Bassin du Congo qui concernerait tous les pays (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad et République Démocratique du Congo).
- Une esquisse de feuille de route adossée à ce document présentant les principales étapes de cet élargissement a également été portée à la connaissance des participants.



Processus de Certification dans les pays du Bassin du Congo

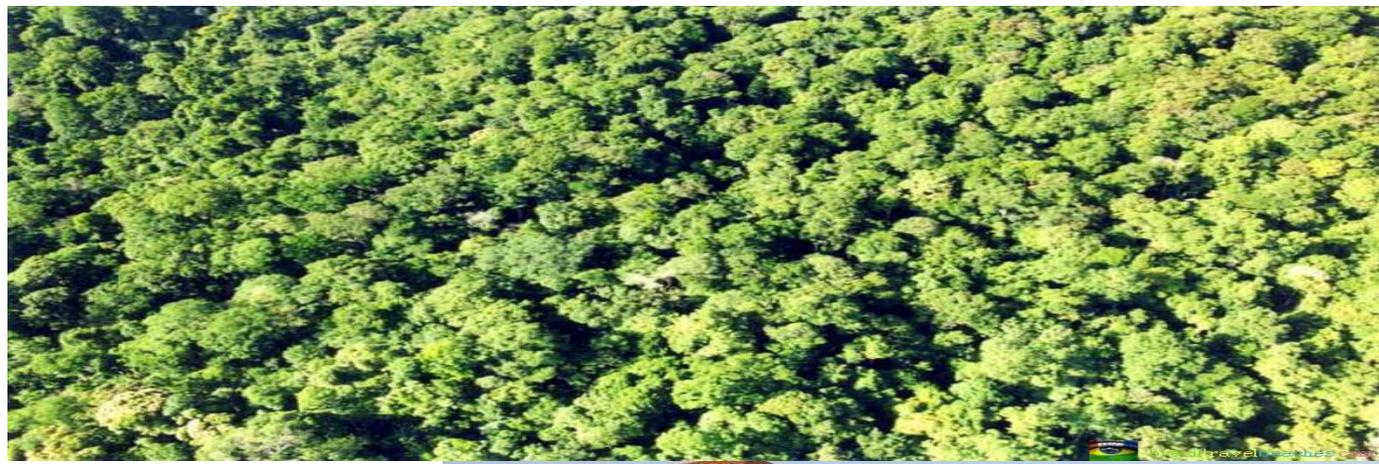
1. au Cameroun, 341 708 ha sont certifiés gestion durable FSC et 3 409 383 ha ont des certificats d'origine légale du bois, avec l'existence d'initiatives PAFC et FSC dotées de standards;
2. au Congo, 3 016 013 ha de gestion durable FSC, 849 895 ha certifiés OLB et 1 109 881 ha légal source, avec l'existence d'une initiative PAFC et d'un standard FSC ;
3. au Gabon, 2 016 190 ha certifiés gestion durable FSC et 725 422 ha certifiés légalité PLV/FSC/OLB, avec l'existence d'une initiative PAFC, d'un standard FSC et un système national de vérification de la légalité et de la traçabilité mis en œuvre par l'Etat ;
4. en RDC 595 235 ha certifiés légalité NEPcon, avec une initiative FSC et un système national de vérification de légalité et traçabilité mis en place par l'Etat ;
5. en Centrafrique, 730 195 ha en cours de certification de légalité OLB.
6. Il est également ressorti, des présentations, que la plupart de pays sont engagés dans l'APV-FLEGT.
7. le Tchad a présenté son plan national de restauration des terres dégradées, on note une superficie de forêts classée couvrant environ 753 260 ha.
8. Quant à la Guinée Equatoriale ne dispose d'aucune concession certifiée.



Résultats de la concertation régionale CEMAC/ATIBT

- pris acte de la feuille de route portant sur l'extension du programme de développement de certification forestière PAFC ;
- validé le projet de texte portant élaboration et mise en œuvre des directives régionales de Certification forestière en lien avec l'opérationnalisation de la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo.
- Ils ont par ailleurs recommandé l'élaboration par la Commission de la CEMAC, en collaboration avec la COMIFAC, des directives régionales de certification forestière en lien avec la stratégie durable de la filière bois dans le Bassin du Congo.

Nous tenons à l'industrialisation de la filière bois en utilisant durablement nos forêts pour créer les emplois, équilibrer nos échanges commerciaux des produits transformés de bois, raffermir nos finances publiques. Notre approche (zones économiques spéciales et plantations forestières) est équilibrée, car économiquement soutenable et écologiquement responsable.





JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

DEMBI Duval Antoine

Directeur du Développement Industriel, des Mines et du Tourisme